



**SÉCHERESSE
ET RISQUES INCENDIE**

**PROGRAMME
DES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ
À DÉTACHER
AU CENTRE DU MAGAZINE.**

SOMMAIRE

■ Page 1
SOMMAIRE

■ Page 2
ÉDITORIAL

■ Page 3
TRANSIANS A L'HONNEUR

■ Page 4
VIE AU VILLAGE

■ Pages 5 et 6
Dossier
FINANCES COMMUNALES

■ Page 7
Dossier
SÉCHERESSE / INCENDIE

■ AGENDA ETE 2023

■ Pages 8 et 9
Dossier
SÉCHERESSE / INCENDIE

■ Page 10
FESTIVITÉS

■ Pages 11 à 12
TRAVAUX

■ Page 13
EXPRESSIONS POLITIQUES

■ Page 14
AGENDA / ETAT CIVIL

INFO PUBLICATION

Directeur de la Publication : M. Alain CAYMARIS
Rédacteur en Chef : M. Nicolas MISSUD
Réalisation : service Communication
Maquette et Impression : SERICONCEPT
Impression sur papier recyclé labellisé Imprim'vert
Tél : 04.94.60.62.27
Également disponible sur www.transenprovence.fr

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE
25 avenue de la Gare
83720 – TRANS-EN-PROVENCE

Accueil : 04.94.60.62.49
fax : 04.94.60.62.20
accueil@transenprovence.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 8h30-12h, 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30, 13h30-16h30

Site officiel : www.transenprovence.fr
Facebook : Ville de Trans-en-Provence
Instagram : [villedetransenprovence](https://www.instagram.com/villedetransenprovence)
Cabinet du Maire : 04.94.60.62.27
mairie@transenprovence.fr
Secrétariat général : 04.94.60.62.12
Formalités administratives : 04.94.60.62.49
État-civil/élections/cimetière : 04.94.60.62.10
Services techniques : 04.98.10.43.20
Police Municipale : 04.94.60.62.37
Affaires scolaires : 04.94.99.23.64
C.C.A.S. : 04.94.99.23.62
Pôle Sports Jeunesse Culture
et Vie Associative : 04.94.60.62.13
Location salles/matériel : 04.94.60.62.19
Secrétariat ACM maternelle: 04.94.99.69.90
Secrétariat Club des Jeunes
et ACM élémentaire : 04.94.70.84.81
Ramassage des encombrants à la demande :
04.94.50.07.00

Groupe Scolaire

École maternelle : 04.94.39.98.24
École primaire : 04.94.60.62.21

Autres

École de Musique : 04.94.70.89.66
Médiathèque : 04.98.10.42.15

SECOURS

Police Nationale 17 (ou 112 sur portable)
ou 04.94.39.44.00
Pompiers : 18 ou 04.94.60.66.00
S.A.M.U. : 15
Hôpital de Draguignan : 04.94.60.50.00
PHARMAGARDE : 3237
SAUR dépannage urgences : 04.83.06.70.07
Dépannage électricité Enedis : 09.72.67.50.83
Urgences gaz naturel : 0.800.47.33.33



Nous voici arrivés à l'aube d'un été sûrement caniculaire. Confrontés depuis plusieurs années à une succession de vagues de chaleur, nous prenons pleinement conscience du péril climatique.

La sécheresse sans précédent, le déficit de pluies record en plein hiver, nous font craindre des incendies inhabituels cet été et nous devons plus que jamais être vigilants. Je remercie d'avance les bénévoles du C.C.F.F. (Comité Communal des Feux de Forêt) de silloner tous les chemins de notre commune et de gérer cette situation inédite et tendue. Egalement je rappelle que les O.L.D. (Obligations Légales de Débroussaillage) sont obligatoires. Dans notre département, débroussailler son terrain et les abords de son habitation est une obligation. C'est la meilleure des protections pour vous, vos biens, la nature et autrui.

2022 fut l'année la plus chaude jamais enregistrée, des nappes phréatiques au plus bas, notre rivière à sec, tout ceci annonce des bouleversements dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences. 2023 sera une année marquée par une sécheresse désormais inévitable et de longue durée.

Cependant tous ensemble, nous pouvons changer nos habitudes pour préserver une de nos ressources précieuses et vitales : l'EAU.

Le 27 mars dernier le budget a été voté. Un budget équilibré qui permet à notre commune de fonctionner mais aussi de préparer les défis de demain. Nous avons réussi à dégager un peu plus de 1 600 000 euros d'investissement tout en continuant à subir la pénalité des logements sociaux et sans augmenter les impôts. Pari tenu dans un contexte inédit et difficile pour les communes. Face à l'inflation galopante et dans une ambiance morose au niveau national, comptez sur ma détermination et celle de mon équipe.

En termes de communication, un nouveau panneau numérique d'affichage légal a été installé et un compte Instagram a vu le jour au printemps. Nous souhaitons optimiser notre communication déjà bien développée.

Vous trouverez dans ce magazine, le programme détachable complet des festivités cet été, et un retour sur les manifestations du printemps, sans oublier les conseils concernant les aléas climatiques (incendies, sécheresse...) ou encore les derniers professionnels installés à Trans.

Nous sommes une nouvelle fois à l'aube d'un été festif, quand beaucoup de villages se meurent, Trans reste attractif. Cet été encore, toutes les générations pourront profiter du programme des structures d'accueil pour nos enfants, des services événementiels et culturels de la commune mais aussi du Comité des Fêtes.

Je vous attends nombreux pour la fête de la musique le vendredi 16 juin prochain, cette fête que nous avons relancée dès le début du mandat sur plusieurs lieux du village.

Il fait bon vivre à Trans-en-Provence et nous devons, tous ensemble, préserver cette convivialité, cet état d'esprit de village qui nous caractérise et auquel nous sommes si attachés en Provence.

Bon été à toutes et à tous.

Alain CAYMARIS

Maire de Trans-en-Provence



MaxEnce : UN TRANSIAN À THE VOICE !



Originaire de Draguignan, MaxEnce a posé ses valises à Trans-en-Provence il y a quelques mois, en septembre 2022. Le visage de ce jeune homme humble et attachant, à l'énergie positive, ne vous est peut-être pas inconnu... et pour cause !

C'est avec une immense fierté que nous avons assisté le 25 février au passage de notre Transian d'adoption sur TF1, dans l'émission The Voice, pour son audition à l'aveugle, qu'il a brillamment réussie avec l'interprétation magnifique de la chanson « Dans le noir » de Slimane, puis le 22 avril pour les Battles, au sein de l'équipe de Vianney.

Un rêve devenu réalité pour ce jeune prodige de 20 ans, qui a déjà remporté par le passé de nombreux prix*, et une revanche, pour lui qui a subi du harcèlement dans sa jeunesse.

MaxEnce, nous te souhaitons tout le meilleur pour ton avenir et ta carrière musicale !

Suivez-le sur les réseaux sociaux :

Facebook : MaxEnce / Instagram : maxencemusicoff

** en 2019, 1er prix Les Étoiles aubagnaises et 2ème prix de la tournée Var-matin. En 2020, 1er prix Route 83, Lions Club Jeunes Talents. En 2021, 2ème prix catégorie adulte Révèle Ta Voix et 1er prix et coup de cœur du jury Artistic Voice.*

© Alex Sarmiento - Bureau233

MARIE, 3^{ÈME} AU CONCOURS NATIONAL DE CHANT LES SI-GALES !

« Je m'appelle Marie-Josée SCHNELL, je suis ATSEM depuis 24 ans à l'école maternelle de Trans-en-Provence et je chante depuis maintenant 13 ans.

Cette passion m'est venue lors de la survenue brutale de la leucémie de mon fils. Nous avons tous les deux écrit et composé des chansons et des musiques que l'on interprétait. Après sa guérison, j'ai continué à chanter au sein d'une chorale où l'on accompagnait des artistes très connus comme Maurane, Daniel Levi, Patrick Fiori, Amel Bent, Chimène Badi, etc....

Un jour, j'ai rencontré Lisa Angell qui m'a prise sous son aile, et depuis 5 ans que je suis dans son école de coaching vocal et d'aide à l'interprétation REV's à Saint-Raphaël, je progresse.

Grâce à son travail, j'ai eu la chance d'avoir été sélectionnée à la finale du Concours National de Chant « Les Si-Gales » de Saint-Raphaël, présidé par Armande Altaï, le 6 mai dernier. J'ai l'immense bonheur et la fierté d'avoir terminé 3ème de ma catégorie !

Cette participation à un concours était une première pour moi, c'était si exaltant ! Je pense que ma passion pour le chant durera longtemps dans ma vie ! »



MME PAULETTE BELLOUR, CENTENAIRE ET DOYENNE DU VILLAGE !



Mme Paulette BELLOUR (née Chauvet), née le 28 mars 1923 à la Mure (04), a célébré son centième anniversaire le 28 mars dernier entourée de ses enfants, petits-enfants, et arrière-petit-fils, mais aussi de Mme Anne-Marie AMOROSO, adjointe aux affaires sociales, Mme Anne-Marie RIGAUD, conseillère municipale, et des agents du CCAS.

Elle a consacré une grande partie de sa vie à l'enseignement : après avoir obtenu son diplôme d'institutrice en 1945, Mme BELLOUR a commencé sa carrière à la Roque-Esclapon, avant de travailler dans plusieurs autres écoles de la région, notamment à Pontevès, Sainte-Maxime et Fréjus, avant d'être nommée à Saint-Tropez en 1951, inspirant et guidant de nombreuses générations d'élèves.

En 1946, elle s'est mariée avec Auguste BELLOUR et a donné naissance à sa fille Mireille. Après sa retraite le 18 décembre 1979, elle s'est installée avec son mari à Trans-en-Provence, pour se rapprocher de sa fille et de son gendre Guy.

Suite au décès de son mari en 1982, Mme BELLOUR s'est inscrite à l'association transienne « Trans Accueil » et a participé à de nombreuses randonnées avec M. BARLES et M. BATAILLE. Elle s'est également occupée de sa petite-fille Géraldine, qu'elle a aidée à grandir et à s'épanouir.

Aujourd'hui, Mme BELLOUR est une centenaire toujours aussi active et pleine de vie, et est la doyenne de notre village !



UN NOUVEAU SALON DE COIFFURE À TRANS-EN-PROVENCE A OUVERT SES PORTES !

Coiffeuse depuis maintenant 12 ans, Marine vous accueille dans son salon de coiffure situé au 595 route du plan, du mardi au samedi de 9h à 17h (parking gratuit).

Une page Facebook a été créée, n'hésitez pas à y jeter un œil, vous y verrez toutes ses prestations et transformations en photo, ainsi que ses tarifs.

Marine vous propose également de nombreux programmes de fidélité.

Pour prendre rendez-vous, contactez-la au 07 62 18 59 09 !

À très bientôt chez Hair & Style by Marine !

UTILISATION DES ENGIN BRUYANTS DE BRICOLAGE/JARDINAGE

Avec les beaux jours, vous êtes nombreux à entretenir votre jardin, à effectuer les travaux de débroussaillage dans le cadre des obligations légales,... ou tout simplement à effectuer quelques travaux de bricolage. Néanmoins, nous vous remercions de respecter la quiétude de vos voisins.

Par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2002, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que :



**les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**



UN ÉCRAN NUMÉRIQUE INTERACTIF POUR INFORMER LES HABITANTS

Dans le cadre de la dématérialisation des actes municipaux et de l'affichage légal obligatoire, la Municipalité a installé dernièrement un écran numérique interactif, sous le porche entre l'entrée de la Mairie et le bureau de Poste, qui entrera sous peu en service.

Remplaçant ainsi le panneau d'affichage papier situé à l'accueil de la mairie, il permettra un libre accès 7j/7 et 24h/24, pour tout savoir, ou presque, sur la vie de notre commune : comptes rendus des conseils municipaux, permis de construire, arrêtés, publications de mariages, festivités à venir...

Ce nouveau service sera totalement gratuit.



Le rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif ont eu lieu respectivement le 28 février 2023 et le 27 mars 2023.

Le budget primitif 2023 de la Commune présente un total de **9 395 503 €** en dépenses et **9 395 503 €** en recettes (y compris les restes à réaliser de l'exercice 2022 en investissement à savoir **114 464 €** en dépenses et **175 000 €** en recettes).

Ainsi le budget se décompose comme suit :

- **7 712 096 €** en dépenses de fonctionnement soit **82,08 %** des dépenses
- **1 683 407 €** en dépenses d'investissement soit **17,92 %** des dépenses
- **7 712 096 €** en recettes de fonctionnement soit **82,08 %** des recettes
- **1 683 407 €** en recettes d'investissement soit **17,92 %** des recettes

Budget de fonctionnement 2023

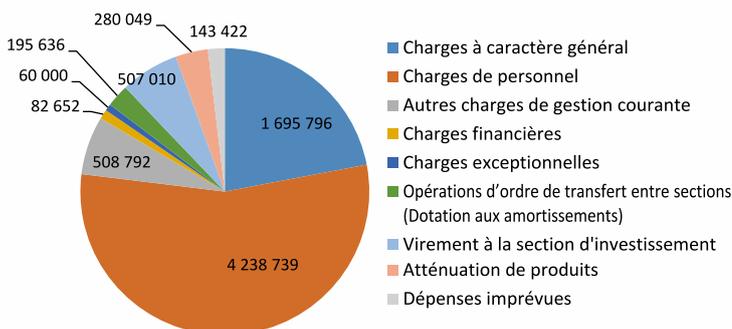
Dépenses

- 1) Charges à caractère général : **1 695 796 €**
- 2) Charges de personnel : **4 238 739 €** (111 agents : 84 fonctionnaires, 25 contractuels, 2 apprentis).
- 3) Autres charges de gestion courante : **508 792 €** dont :
 - Contribution au CCAS : **134 584 €**
 - Subventions aux associations : **114 350 €**
 - Indemnités aux élus : **100 980 €**
 - Cotisations patronales : **22 695 €**
 - Contribution au CDG : **111 183 €**
 - Créances admises en non-valeur et éteintes : **25 000 €**
- 4) Charges financières : **82 652 €** (remboursement des intérêts de la dette + Opération des ICNE)
- 5) Charges exceptionnelles : **60 000 €** dont :
 - Subvention pour les façades : **12 000 €**
 - Subvention HLM (logis familial Varois) : **45 000 €**
 - Provision pour titres annulés sur exercices antérieurs : **3 000 €**
- 6) Dotation aux amortissements : **195 636 €**
- 7) Virement à la section d'investissement : **507 010 €**
- 8) Atténuations de produits : **280 049 €** (provision pour prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU : **277 206 €**) + dégrèvement sur la TH autre que l'habitation principale : **2 843 €**
- 9) Dépenses imprévues : **143 422 €**

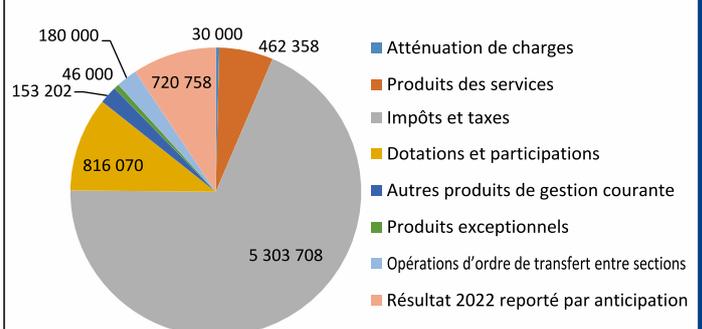
Recettes

- 1) Produit des services : **462 358 €**
- 2) Atténuations de charges : **30 000 €** (remboursement arrêts maladie, contrats aidés)
- 3) Impôts et taxes : **5 303 708 €**
- 4) Dotations, participations, subventions : **816 070 €**
- 5) Autres produits de gestion courante : **153 202 €** (dont revenus des immeubles : **65 000 €** + opération d'ordre budgétaire dépense/recette concernant l'achat de chèques déjeuner : **88 202 €**)
- 6) Produits exceptionnels : **46 000 €** : remboursements de sinistres, et divers autres produits ex : (régularisations factures électricité)
- 7) Opérations d'ordre de transfert entre sections : **180 000 €** (Travaux en régie)
- 8) Résultat de clôture 2022 de fonctionnement reporté par anticipation au budget primitif 2023 : **720 758 €**

Dépenses (en €) : 7 712 096



Recettes (en €) : 7 712 096





FINANCES COMMUNALES



Budget d'investissement 2023

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à la somme de 1 683 407 € y compris les restes à réaliser de 2022 (114 464 €).

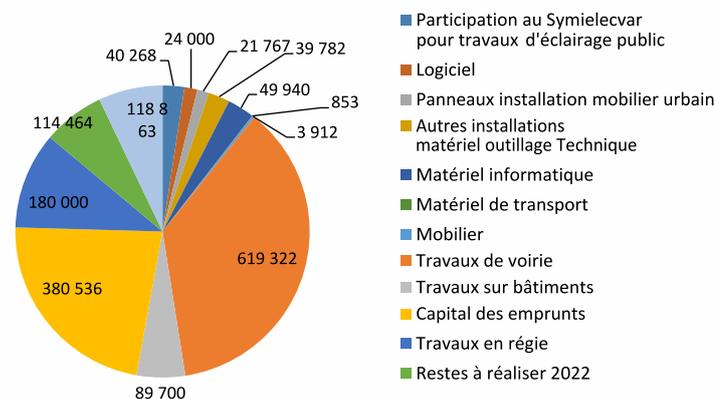
Participation au Symielecvar pour travaux d'éclairage public	40 268
Logiciel	24 000
Panneaux installation mobilier urbain	21 767
Autres instal. Mat. Outil. Technique	39 782
Matériel informatique	49 940
Matériel de transport	853
Mobilier	3 912
Travaux de voirie	619 322
Travaux sur bâtiments	89 700
Capital des emprunts	380 536
Travaux en régie	180 000

Restes à réaliser de 2022	114 464
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 863
TOTAL	1 683 407

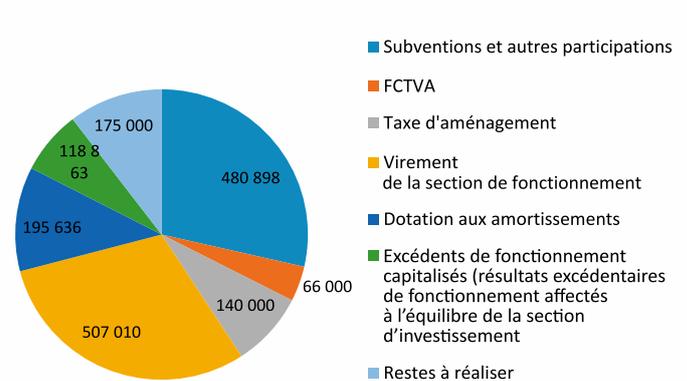
Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à la somme de 1 683 407 € y compris les restes à réaliser de 2022 (175 000 €).

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Subventions et autres participations	480 898		480 898
FCTVA	66 000		66 000
Taxe d'aménagement	140 000		140 000
Virement de la section de fonctionnement		507 010	507 010
Dotations aux amortissements		195 636	195 636
Excédents de fonctionnement capitalisés (résultats excédentaires de fonctionnement affectés à l'équilibre de la section d'investissement)	118 863		118 863
Restes à réaliser 2022			175 000
TOTAL	805 761	702 646	1 683 407

Dépenses (en €) : 1 683 407



Recettes (en €) : 1 683 407



A noter :

Les taux d'imposition pour l'année 2023 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2022. Le taux de 13,95 % correspond au taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Les taux de 2023 pour la Commune de Trans-en-Provence sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,95 %.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35,07 %.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 70,00 %.

L'annuité de la dette pour l'exercice 2023 : 464 056, 47 €.

Exercice	Annuité	Intérêts sans ICNE	Capital	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2023
2023	464 056, 47 €	83 521,38 €	380 535, 09 €	4 939 652, 85 €

Pas de recours à un nouvel emprunt pour l'exercice 2023

Les informations statistiques fiscales et financières précisées dans l'annexe « informations générales » du budget 2023, figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

A ce titre, l'endettement de la Commune de Trans-en-Provence est de 812,31 €/par habitant.



Notre département du Var rencontre depuis 2022 une situation de sécheresse exceptionnelle, en raison des faibles précipitations, des températures élevées, et de la surexploitation des ressources en eau, entraînant des conséquences désastreuses telles la diminution de la quantité d'eau disponible pour la consommation humaine, les cultures, le bétail et les industries.

Pour 2023, tous les indicateurs laissent présager une situation encore plus tendue que l'an passé. Les quelques pluies ne suffisent pas à retrouver un niveau correct des nappes phréatiques. Ainsi, dès le 17 février, notre commune était placée en « alerte sécheresse » par la Préfecture du Var, imposant à la population de premières restrictions sur l'usage de l'eau.

Si le placement de notre commune le 2 mai dernier en « alerte sécheresse renforcée » (3^{ème} et avant-dernier palier), est prévu jusqu'au 15 octobre, l'été qui approche et ses fortes chaleurs risquent d'aggraver la situation et de nous faire basculer au niveau « Crise », engendrant de ce fait le remplacement des mesures actuelles par des mesures encore plus restrictives. Retrouvez ci-contre les mesures principales, en fonction du degré de gravité de la sécheresse. L'ensemble des mesures de restrictions de l'usage de l'eau sont disponibles sur :

<https://www.var.gouv.fr/les-mesures-d-interdiction-et-de-restriction-de-l-a10958.html>

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre, avec les services de l'intercommunalité, afin de diminuer les consommations et pertes d'eau.

La recherche de fuites représentant une part intégrante de l'aggravation de la sécheresse, les équipes du service de l'eau de DPVa opèrent depuis plusieurs mois des travaux occasionnant de courtes coupures d'eau. Ces travaux de recherches et de réparation ont essentiellement lieu la nuit afin de diminuer l'impact sur les administrés.

Au restaurant scolaire, les enfants sont sensibilisés au gaspillage de l'eau. Ainsi nous avons mis en place la récupération de l'eau non consommée en fin de service (fonds de verres et carafes), afin que celle-ci puisse être réutilisée pour l'arrosage des plantes de la commune.

De façon générale, il devient plus que jamais primordial de veiller à nos consommations habituelles d'eau au quotidien, et ce tout au long de l'année. Pour ce faire, DPVa propose des fiches-conseils sur l'emploi économe de l'eau (ci-après), à appliquer tout au long de l'année, afin de préserver cette richesse.



Mars 2015



avril 2023

Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Vigilance : Information et incitation des particuliers aux économies d'eau	Alerte : Réduction de certains usages de 20% (arrosage de pelouses, espaces verts, stades, golfs, ICPE, irrigation agricole) et interdiction horaire d'arrosage de 9h00 à 19h00	Alerte renforcée : Réduction de certains usages de 40% (arrosage de pelouses, espaces verts, stades, golfs, ICPE, irrigation agricole) et interdiction horaire d'arrosage de 9h00 à 19h00	Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

Festivités été 2023

Juin

Dimanche 11 juin : exposition de travaux manuels de l'association Alase (boutis provençal, peinture sur soie, points comptés, déco-couture, encadrement, peinture/aquarelle/pastel, vitrail, restauration de sièges). De 9h à 18h, salle polyvalente. Entrée libre.

Du 12 juin au 13 juillet : Exposition de peintures de Mme Christel FERRASSE, à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture. Entrée libre.

Vendredi 16 juin, FETE DE LA MUSIQUE, de 19h à minuit, 4 lieux de concerts : parvis de l'Église, place de l'Hôtel de Ville, place de la Victoire, esplanade de la passerelle. Restauration sur place.



Groupes prévus : Exit, Sors tes covers, les Old men, Pozicat, Les Copains, Patient 404, Jazzik, New Jazz Been.

Lundi 20 juin : fête de l'école élémentaire Jean Moulin, de 17h à 18h30 (stands de jeux) dans la cour de l'école.

Vendredi 23 juin : fête de l'école maternelle Lei Cigaloun (jeux, activités, tombola), à partir de 18h30, cour de l'école.

Samedi 24 juin : FETE DE LA SAINT-JEAN du Comité des Fêtes, à partir de 19h, avec le groupe Vertigo (Place de la Victoire), et le groupe



Patient 404 (place de l'Hôtel de Ville).

Spectacle de feu ou de lumières : 21h place de l'Hôtel de Ville, et 22h place de la Victoire.

21h30 : embrasement du feu sur le jeu de boules.

Jeu de boules : restauration sardinade, saucisses, merguez, frites, glaces (sur inscription par mail à cdfodtep@hotmail.com du 12 au 20 juin).

Vendredi 30 juin :

-Paëlla de fin d'année de l'école élémentaire Jean Moulin, à destination des parents d'élèves, sur inscription, à 19h, dans la cour de l'école.

-Animation musicale au Bar'Jo, à partir de 19h.

-Concert de la chorale TRANS'NOTES, 20h30, Eglise Saint-Victor. Entrée libre.

-« La Nuit du Fitness », organisé par Décathlon, de 20h à 2h30 (LIA, body combat, zumba). Inscription sur <https://activites.decathlon.fr/>



Samedi 1er juillet :

-Inauguration du concours photo « le patrimoine culturel, naturel et immatériel transian », à 18h, esplanade de la passerelle. Les photos seront exposées et soumises au vote du 1er juillet au 31 août.

-Cinéma en plein air, « Top Gun : Maverick », 21h30, Place de l'Hôtel de Ville. Entrée gratuite.



Vendredi 7 juillet :

-Théâtrans le vendredi : «Osez Tchekhov » par la Compagnie Ni d'Eve ni d'Adam, salle polyvalente, 20h30, entrée libre.

- Animation musicale au Bar'Jo, à partir de 19h.



Samedi 8 juillet :

- Apéritif de quartier du Comité des Fêtes, quartier Saint-Vincent, à partir de 19h.

- Animation musicale au restaurant Le Pastis, avec Yvan KARAGUEZIAN.

Juillet

Festivités été 2023

Juillet (suite)

Mercredi 12 juillet : Soirée spectacle « Parfums de la Méditerranée », à 21h, place de l'Hôtel de Ville. Organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 15 juillet : Soirée salsa au restaurant Le Pastis, avec un groupe de musique cubaine.

Du 17 juillet au 18 août : Exposition de photographies de M. Hervé JUREZ, à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture. Entrée libre.

Mardi 18 juillet : soirée OPERA, par UNA VOCE, « Les grands maîtres de l'Opéra », 21h, Eglise Saint-Victor. Entrée : 10€. Réservation possible au 06.65.11.67.09.

Vendredi 21 juillet : Kermesse à l'ancienne, Place de l'Hôtel de Ville, à partir de 19h. Jeux gratuits, pour enfants et pour adultes, de nombreux lots à gagner. Animation musicale avec le groupe Les Copains. Restauration sur place.

Samedi 22 juillet :

-Apéritif de quartier du Comité des Fêtes, au Bois de la Combe, à partir de 19h.

-Animation musicale au restaurant Le Pastis, en soirée, avec le groupe JiMi Flag.

Jeudi 27 juillet : Animation musicale au restaurant Le Pastis, en soirée, avec le groupe Sors tes Covers.

Vendredi 28 juillet : Animation musicale au Bar'Jo, à partir de 19h.

Août

Vendredi 4 août : Soirée Salsa et groupe cubain, 19h, place de l'Hôtel de Ville. Restauration sur place.

Samedi 5 août : Apéritif de quartier du Comité des Fêtes, au Varrayon, à partir de 19h.

Concert de variété organisé par l'association AVIE 06, à 19h30, salle polyvalente. Concert solidaire pour la lutte contre le diabète. Tarif : 25€.

Vendredi 11 août : Concert avec les Old Men et Sors tes Covers. 19h, place de l'Hôtel de Ville. Restauration sur place.

Mercredi 16 août, Fête de la Libération : spectacle et show variétés, à 21h, Place de l'Hôtel de Ville. Organisé par le Comité des Fêtes.

Du 18 août au 20 octobre : Exposition de peintures de Mme Mercédès LAFUENTES, à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture. Entrée libre.

Du vendredi 18 au dimanche 20 août, FETE DE LA SAINT-ROCH du Comité des Fêtes :



Fête de la Saint-Roch

Vendredi 18 août : repas aïoli, repas aïoli (sur inscription par mail à cdfodtep@hotmail.com du 7 au 14 août)

21h30 : bal avec l'orchestre « Mirage » place de l'Hôtel de Ville.

Samedi 19 août :

-16h : après-midi récréative des enfants.

-de 17h30 à 19h : course de garçons de café (organisée par le service événementiel communal).



Festivités été 2023

Août (suite)

Fête de la Saint-Roch (suite)

-21h30 : bal avec l'orchestre « Haute Tension Nouvelle Génération » place de l'Hôtel de Ville.

Dimanche 20 août :

-Messe provençale à 10h30, suivie de la danse de la souche
-21h30, bal avec l'orchestre « Mephisto », place de l'Hôtel de Ville.

Concours de pétanque les trois jours de la Saint-Roch dont le Challenge Max SOUMILLE le dimanche 20 août (organisé par le Club Bouliste Transian).



Vendredi 25 août : Animation musicale au restaurant Le Patis, en soirée, avec Ricardo (musique sud-américaine).

Samedi 26 août :

-Vital Sport, toute la journée, à Décathlon.
-Apéritif de quartier du Comité des fêtes, cour de l'école élémentaire, à partir de 19h.

Septembre

Vendredi 1er septembre :

-Théâtrans le vendredi : « Ma belle-sœur a gagné au loto » par la compagnie Les Baladins du Var, 20h30, salle polyvalente. Entrée libre.
-Soirée DJ « Années 80 », 20h, place de l'Hôtel de Ville. Restauration sur place.

Samedi 2 septembre :

fête des sports et des associations, à partir de 14h, salle polyvalente, et résultats du concours photo « le patrimoine culturel, naturel et immatériel transian ».

Dimanche 10 septembre : marché hebdomadaire animé par le groupe EXIT.

Dimanche 17 septembre : les 10 ans du Rassemblement de voitures anciennes, baptême de trikes, stands, concours de pin-up, de 9h à 18h, au cœur du village. Animation musicale avec Les Old Men.



Septembre (suite)

Samedi 30 septembre :

Festival de la craie, de 10h à 17h, au cœur du village, animations, et lâcher de couleurs en fin de journée.



CONCOURS DE PETANQUE DU CLUB BOULISTE TRANSIAN

- Les 3, 10, 17 et 24 juin.
- Les 1, 8, 15, 22 et 29 juillet.
- Les 5, 12, 18, 19, 20, 21 et 26 août.
- Les 1, 9, 16, 23 et 30 septembre.

Tous les concours seront publiés en détails sur le site Internet de la Mairie, Facebook et Instagram.
Pour tout renseignement et adhésion à l'association, contacter M. TORTORA au 06.59.13.35.33.



Des manifestations non encore communiquées à ce jour peuvent être ajoutées à ce programme.

Pour tout renseignement :
Mairie de Trans-en-Provence
25 avenue de la gare
Tel : 04.94.60.62.19

Site Internet :
www.transenprovence.fr
Facebook :
Ville de Trans-en-Provence
Instagram :
villedeprovence



SECHERESSE

AGISSONS ENSEMBLE

L'eau se raréfie sur notre territoire

Ensemble nous pouvons adapter nos comportements pour préserver cette richesse

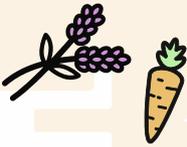
AU JARDIN



Recyclez les eaux de nettoyage ou collectez les eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et l'entretien ou le nettoyage des extérieurs.



Paillez et amondulez la terre avec du broyat sur vos plantations pour limiter l'évaporation et le désèchement du sol. C'est encore plus efficace si le sol a été biné.



Privilégiez les plantes endémiques économes en eau et résistantes à la chaleur et au vent.



Améliorez l'arrosage. *
Arrosez tard le soir ou tôt le matin, pour éviter une évaporation trop rapide. Il est normal que la pelouse jaunisse en été, c'est mieux de ne pas arroser du tout !



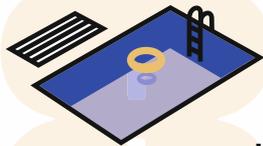
Préférez la prairie à la pelouse : les «mauvaises herbes», pâquerettes et pissenlits améliorent la biodiversité et la porosité du sol, ce qui retient mieux l'eau.



La permaculture permet de mieux organiser votre potager. Les plantes se protégeront les unes les autres. Une résilience qui permet aussi de moins arroser.



Supprimez tout fongicide et autres produits chimiques car vous aurez renforcé votre sol naturellement et l'eau ne sera plus un problème. Vous réduirez aussi la pollution des eaux du territoire.



Limitez le remplissage des piscines. *
Ne vidangez pas vos piscines, nettoyez-les et privilégiez l'hivernage.



Lavez les véhicules dans les stations de lavage, ou encore à l'éponge plutôt qu'au jet. *
Réduisez considérablement le nombre de lavage

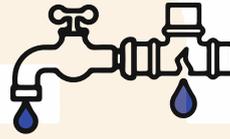
#GESTION DES RISQUES

*selon interdictions en vigueur en fonction des arrêtés municipaux et préfectoraux. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur www.var.gouv.fr



DRACÉNIÉ
PROVENCE VERDON
agglomération

A LA MAISON



Vérifiez régulièrement que votre installation n'a pas de fuite : notez les chiffres du compteur avant de vous coucher et juste au réveil. S'il y a une différence, c'est que vous avez une fuite.



Préférez les douches aux baigns, cela réduit de moitié la consommation d'eau à la salle de bain



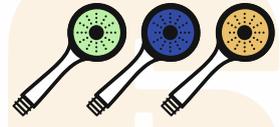
Aux toilettes, préférez une chasse d'eau à deux boutons. Le petit bouton fait 3 litres, contre 6 litres pour le gros bouton.



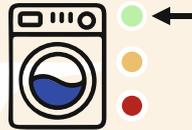
Les toilettes sont fréquemment sujettes à des fuites. Vérifiez que vous n'avez pas d'écoulement.



Équipez le domicile d'économiseur d'eau et de régulateur de débit



Il existe des pommeaux de douche connectés ludiques, qui vous indiquent la quantité d'eau utilisée. Vos enfants se prendront au jeu, et vous ferez des économies sur la facture. (Il est temps de sortir de la douche !)



Choisissez des appareils économiques. Les nouveaux lave-linge et lave-vaisselle sont classés avec un critère écologique. Les meilleurs utilisent moins de 10 litres/cycle.



Faites tourner vos machines à laver quand elles sont pleines et en heures creuses.



Privilégiez l'eau du robinet. Vous réduirez votre impact sur l'eau ET sur les déchets plastiques. Des solutions existent pour purifier l'eau : carafes filtrantes, charbon actifs, billes d'argile.



INCENDIE

LES BONS COMPORTEMENTS

Notre territoire est sujet au risque incendie. Nous pouvons adapter nos comportements pour réduire le danger.



En forêt, respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers, n'allumez ni feu, ni barbecue aux abords des forêts.



Ne jetez pas vos mégots par la vitre de votre véhicule.



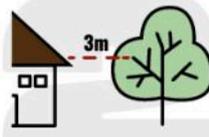
À la maison, ne mettez pas de combustibles près des constructions (bois, fuel, butane...), n'utilisez pas de matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, poste à souder...) près des herbes sèches.



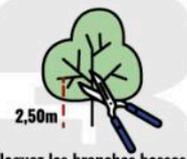
Débroussailliez ! (obligations réglementaires par arrêté préfectoral du 30 mars 2015)



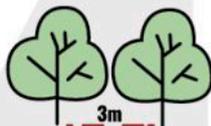
Éliminez tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches.



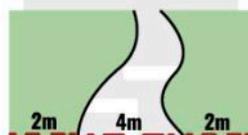
Coupez toute branche à moins de 3m des constructions et toitures



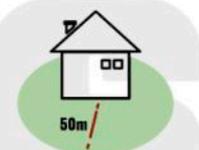
Élaguez les branches basses jusqu'à une hauteur minimale de 2m50



Espacez les arbres de 3m les uns des autres.



Dégagez un passage de 4m sur les voies d'accès avec 2m de débroussaillage.



Vous avez obligation de débroussaillage 50m autour de votre construction y compris si c'est chez votre voisin.

#GESTION DES RISQUES



La sécheresse augmente également les risques d'incendie et des feux de forêt, en raison du manque d'humidité des sols et des végétaux qui rendent les départs de feu plus faciles et rapides, ayant ainsi des conséquences désastreuses pour les écosystèmes naturels, les communautés locales et l'environnement dans son ensemble.

Il convient donc d'être d'autant plus prudents et d'adopter des comportements responsables. Respectons les interdictions de brûlage, et tenons-nous informés des conditions météorologiques.

En cas d'allumage de feu autorisé, veillons à éteindre toute braise avec de l'eau, et à remuer le sol pour s'assurer qu'aucune braise ne reste allumée.

Signalons immédiatement tout départ de feu aux autorités compétentes. Plus tôt l'incendie est signalé, plus vite les secours pourront intervenir et réduire les risques de propagation.

Retrouvez également en complément, des conseils sur la fiche ci-contre, réalisée par DPVa.

La prévention des incendies de forêt est l'affaire de tous, et chacun peut faire sa part pour aider à protéger les forêts et les

communautés avoisinantes. En suivant ces mesures de prévention simples, nous pouvons contribuer à réduire le risque d'incendies de forêt et préserver nos écosystèmes naturels pour les générations à venir.

Vous souhaitez contribuer à la surveillance et à la protection de nos forêts ? Rejoignez sans plus attendre l'équipe du Comité Communal des Feux de Forêt de notre commune en contactant M. Coquelin au 06.60.64.54.02.



FESTIVITES



Théâtrans le vendredi « Mort sur le grill »



Exposition Mme Terpèreau



Exposition M. Pons



Exposition M. Largillier



Carnaval



Exposition de printemps de Dom Pilarek



Concert de l'ensemble CAD Vocal



Concert corse avec I Messageri



Les Printaniales



Théâtrans le vendredi « Sarah Bernhardt »

Nettoyage de printemps



Fête de Pâques



Théâtres en Dracénie « La Truelle »



Théâtrans le vendredi « l'art délicat de la scène de ménage »



TRAVAUX



REPLACEMENT DES AMPOULES DE L'ÉCLAIRAGE ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les services techniques ont procédé ces derniers mois au remplacement des ampoules de l'éclairage public et des bâtiments municipaux par des ampoules « Leds ».

Ayant une durée de vie meilleure et étant moins nocives pour l'environnement, elles ont l'avantage d'assurer les mêmes besoins en éclairage tout en réduisant la facture d'électricité.

En effet, la puissance consommée désormais pour l'éclairage public transian et des bâtiments communaux passe ainsi de 33 374 Watts à 9980 Watts, soit une économie non négligeable de 23 394 Watts !

BÂTIMENTS

Bâtiments	Type d'éclairage et puissance	AVANT		APRES		Gain/Économie	
		Quantité	Puissance totale	Quantité	Puissance totale		
CTM	Pavés néon 75W	18	1350W	Pavés Leds 40W	16	640W	710W
	Pavés néon 75W	19	1425W	Pavés Leds 40W	16	640W	785W
CCAS	Halogène 35W	16	560W	Leds 6W	16	96W	464W
	Pavés néon 75W	12	900W	Pavés Leds 40W	10	400W	500W
Police Municipale	Pavés néon 75W	26	1 950W	Pavés Leds 40W	26	1 040W	910W
ALSH	Pavés néon 75W	13	975W	Pavés Leds 40W	9	360W	615W
Ex OFFICE DU TOURISME	Spots halogène 50W	10	500W	Spots Leds 6W	10	60W	440W
	Pavés néon 75W	18	1350W	Pavés Leds 40W	11	440W	910W
MAISON DES ASSOCIATIONS	Hublots halogène 6W	5	300W	Dôme light 15W	5	75W	225W
	Tubes néon 36 W	12	432 W	Tubes Leds 18 W	12	216 W	216 W
MAIRIE	Tubes néon 58 W	4	232 W	Tubes Leds 22 W	4	88 W	144 W
	TOTAL		9 974W		4 055W		5 919W

ECLAIRAGE PUBLIC

Éclairage public	Type d'éclairage et puissance	AVANT		APRES		Gain/Économie	
		Quantité	Puissance totale	Quantité	Puissance totale		
Peïcal	Ampoules Sodium 100W	150	15 000W	Ampoules Leds 25W	150	3750W	11 250W
Chemin du Cognet	Ampoules Sodium 100W	9	900W	Ampoules Leds 25W	9	225W	675W
	Ampoules Sodium 100W	14	1 400W	Ampoules Leds 25W	14	350W	1 050W
Chemin St Victor (château d'eau)	Ampoules Sodium 100W	10	1 000W	Ampoules Leds 25W	10	250 W	750 W
Lotissement les Escombes	Ampoules sodium 150W	16	2 400 W	Ampoules leds 35W	16	560 W	1 840 W
	Ampoules Sodium 100W	5	500W	Ampoules Leds 25W	5	125W	375W
Parking Stade	Ampoules Sodium 100W	9	900W	Ampoules Leds 35W	9	315W	585W
Parking Salle Polyvalente	Ampoules Sodium 100W	4	400W	Ampoules Leds 35W	4	140W	260W
Montée de la Cotte	Ampoules sodium 150W	6	900 W	Ampoules leds 35W	6	210 W	690 W
Route du Plan							
TOTAL			23 400 W		5 925W	17 475W	



Ccas Ccas Police Municipale Alsh Office de Tourisme



Parking Salle polyvalente Montée de la Cotte



COUSSIN BERLINOIS

Dans la continuité des travaux de sécurité routière entrepris, dans la lutte contre la vitesse excessive au volant, un coussin berlinois a été posé aux Clauses.

Le saviez-vous ?

- 1 accident sur 3 causé par un excès de vitesse au volant.
- 1 km/h de plus sur votre vitesse moyenne provoque une augmentation de 5 % de l'incidence des collisions mortelles en voiture.
- La vitesse excessive combinée au téléphone au volant multiplie par 4 les risques d'accident.

ARCEAUX ANTI-STATIONNEMENT

En raison du stationnement abusif et non autorisé, des arceaux « U » ont été posés rue du Bachas.





AMÉNAGEMENT PAYSAGER



Suite à la réalisation il y a quelques mois d'un square au croisement de l'avenue Marguerite de Provence et du boulevard Frédéric Mistral, les agents des espaces verts ont procédé à son aménagement paysager : plantation d'un olivier, d'une haie de photinia, de lavandes, de graminées décoratives, de gauras, d'agapanthes, de pittosporum, mais aussi d'un rosier de Banks, et d'une trompette de Jéricho.

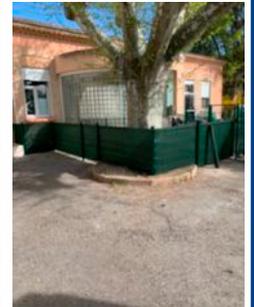
Nous espérons que vous prendrez plaisir à vous y détendre.

TRAVAUX DE VOIRIE



Chemin des Portes : reprise de la voirie en régie. Les services techniques ont procédé à un revêtement bicouche.

TRAVAUX À LA CRÈCHE LES P'TITS LOUPS



Afin que les enfants de la crèche les P'tits Loups puissent disposer d'un beau potager, un espace dédié et clos, indépendant de la cour, a été réalisé.

ENEDIS



De fin avril à début juin, Enedis et la société SFM terrassement ont effectué au centre du village des travaux impératifs de renforcement et de sécurisation du réseau électrique.

Conscients des désagréments que cela a pu causer, tant aux riverains qu'aux commerçants, nous vous remercions sincèrement pour la patience dont vous avez fait preuve.

TRAVAUX À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN



La classe de Mme Gonzales a bénéficié d'une rénovation du sol pendant les vacances d'avril (encapsulage).

Trois autres classes bénéficieront également d'une rénovation au cours de l'été.

TRAVAUX À L'ÉCOLE MATERNELLE LEI CIGALOUN.



Afin de sécuriser au mieux les locaux, l'alarme de l'école maternelle Lei Cigaloun a été remplacée par une alarme flash.



POUR QUE VIVE TRANS

Chères Transiennes, chers Transians bonjour,

Dans quel environnement désirons nous vivre et dans quelles conditions ?

- Des projets immobiliers qui poussent plus vite que les champignons ne prenant en compte ni les problèmes de circulation et de stationnement, ni l'impact environnemental, ni le prochain sous dimensionnement des structures scolaires, ni les charges qui vont peser sur le budget communal pour être aux normes, ni les problèmes d'approvisionnement en eau.

- Des projets où la zone d'activité finit par digérer le village ; après la venue d'un Mac Drive, d'un Burger King, voici l'arrivée d'un fast food KFC accolé à Trans en Provence qui n'en doutons pas apporte à notre image cette touche de 'Village Provençal où il fait bon vivre'.

- Des décisions successives où au lieu de refaire un enrobé propre, il est décidé de couper un bosquet de plus de trente chênes dont certains plus que quarantennaires afin de faire une route bien droite avec ralentisseurs ce qui se faisait naturellement avec ce bosquet.

Certaines communes dans et en dehors de la Dracénie prennent des décisions courageuses pour faire face à la pression immobilière non raisonnée et aux projets mal venus, peut être serait utile de s'y associer ou du moins de s'y intéresser au plus près.

Bientôt l'été, en priant pour bénéficier d'un peu de pluie, je vous souhaite à toutes et à tous un beau démarrage de saison estivale.

Jean Fouriscot



ENSEMBLE POUR
TRANS EN PROVENCE

NON COMMUNIQUÉ



Ils sont nés :



Le 16/02/2023	Briséis, Regine, Chantal LEJARD
Le 18/02/2023	Chloé, Marie, Gisèle, Fanny FORQUET de DORNE
Le 06/03/2023	Lorenzo, Claude, Ringo, Herman BELLUNE VINCETTI
Le 13/03/2023	Tony, Michel, Antonio JORGE
Le 19/03/2023	Matthew, José, Jean-Luc, Gérard GOOSSENS
Le 02/04/2023	Naëlya, Kelly, Mélodie BALSAX MUCHA

Ils se sont dit « OUI » :



Le 08/04/2023	Jean-Jacques CAVALLARI et Josiane ASTÉGIANO
Le 08/04/2023	Benjamin AMEUR et Aurélie BRIAULT
Le 22/04/2023	Emeric CHARPENTIER et Elsbeth GOERKE GONZALEZ
Le 06/05/2023	Pierre VIEILLARD et Anaïs HOUELIER

Ils nous ont quittés...

Le 01/02/2023	Jeannine BENTEJAC	Le 27/03/2023	Henri REEBER
Le 15/02/2023	Paul MAILLARD	Le 29/03/2023	Eric DAMERVAL
Le 15/02/2023	Christiane DZALBA-LYNDIS	Le 29/03/2023	Monique BRUNET
Le 17/02/2023	Yves MILLAN	Le 30/03/2023	Patrick GOBERT
Le 18/02/2023	Jeanne BIANCHI	Le 30/03/2023	Rudolph BACKER
Le 21/02/2023	Jacqueline TANCRE	Le 31/03/2023	Yves SFERLAZZO
Le 01/03/2023	Annie ROUX	Le 20/04/2023	Maria AUDIBERT
Le 04/03/2023	Viviane MUNOZ	Le 25/04/2023	Théodore KIEFFER
Le 08/03/2023	Jean CORVO	Le 30/04/2023	Jean-François REJAUNIER

FESTIVITÉS

Une brochure (à détacher) du programme des festivités de l'été est incluse au centre de cette édition.

COMMÉMORATIONS

Dimanche 18 juin :

Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin 1940 par le Général de Gaulle, à 11h, place de la Victoire.

Mercredi 16 août :

Cérémonie commémorative de la Libération de Trans-en-Provence, à 18h30, place du 16 août 1944.

PROCHAINES COLLECTES DE SANG

Vendredi 30 juin :

de 8h à 12h30, salle culturelle et polyvalente.

Vendredi 25 août :

de 14h30 à 19h, salle culturelle et polyvalente.

Conditions d'éligibilité :

avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50kg, se sentir en bonne santé. Toute prise de médicaments devra être signalée.
Ne pas venir à jeun. Pour tout renseignement, contactez René TIGLI au 06 87 48 88 65.
Inscriptions sur le site : dondesang.efs.sante.fr



Instagram

Suivez-nous sur Instagram !

La Ville de Trans-en-Provence est heureuse de vous annoncer la création de son compte Instagram officiel !

A tous ceux qui aiment notre ville et veulent en savoir plus sur ce qui s'y passe, suivez-nous dès aujourd'hui pour être tenus au courant des dernières nouvelles, des événements locaux à venir, admirer de beaux clichés de nos rues et monuments, et bien plus encore !

Il vous suffit de chercher @villedetransenprovence dans l'application Instagram et de cliquer sur le bouton "Suivre", ou de rentrer l'adresse suivante sur votre navigateur Internet :

<https://www.instagram.com/villedetransenprovence/>

N'hésitez pas à partager également vos propres photos de notre commune et de ses animations avec le hashtag #villedetransenprovence !

FÊTE DE LA MUSIQUE

TRANS-EN-PROVENCE

VENDREDI 16 JUIN DES 19H

4 LIEUX DE CONCERT

PARVIS DE L'ÉGLISE,
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE,
PLACE DE LA VICTOIRE,
ET ESPLANADE DE LA PASSERELLE

VENEZ
NOMBREUX

LES GROUPES

EXIT, SORS TES COVERS, LES OLD MEN,
POZICAT, LES COPAINS, PATIENT 404,
JAZZIK, NEW JAZZ BEEN